



**CONFERENCE DE PRESSE
LE LUNDI 14 SEPTEMBRE 2015
A PLAN DE CUQUES
POUR LA PRESENTATION DE
LA JOURNEE DE MOBILISATION
DES MAIRES DE FRANCE
LE SAMEDI 19 SEPTEMBRE**



Participants :

- **Georges CRISTIANI**, Président de l'Union des Maires et des Présidents des Intercommunalités des Bouches-du-Rhône, Maire de Mimet
- **Jean-Pierre BERTRAND**, Maire de Plan de Cuques
- **Christian CHASSON**, Maire de Cabannes
- **René RAIMONDI**, Maire de Fos sur Mer, Président de Ouest Provence, Conseiller Départemental
- **Patrick PIN**, Maire de Belcodène
- **Jean MANGION**, Maire de Saint Etienne du Grès
- **Hervé FABRE-AUBRESPY**, Maire de Cabriès
- **André MOLINO**, Maire de Septèmes les Vallons
- **André JULLIEN**, Maire de La Bouilladisse
- **Michel RUIZ**, Maire de Gréasque



**J'  MA
COMMUNE**
Alors, je la défends !



LE CADRE ET L'OBJECTIF

L'Assemblée Générale de l'Union des Maires et des Présidents des Intercommunalités des Bouches-du-Rhône, réunie à Saint Victoret le samedi 29 août, représentant 86 suffrages (*sur 119*) a unanimement apporté son appui à l'organisation, à l'initiative de l'AMF, d'une action nationale de mobilisation en faveur de la défense des Communes menacées dans leur reconnaissance par une augmentation des charges et des contraintes imposées par l'Etat (*rythmes scolaires, S.R.U, réduction ou disparition des services publics, organisation métropolitaine dans les Bouches-du-Rhône...*) et par la diminution drastique des dotations, mettant directement en péril la continuité des investissements, de l'aide aux associations et de la tarification des services de proximité.

- Cette journée est destinée au plan national à alerter sur l'état d'esprit des élus locaux dans la perspective d'une montée en puissance de leur expression jusqu'au rassemblement national du Congrès des Maires le 16 novembre, dont la forme pourrait-être revendicatrice.
- L'objectif est de peser sur les dispositions de la Loi de Finances 2016.
- Il doit être entendu qu'il s'agit bien d'une manifestation de communication collective en faveur de la préservation de l'échelon communal et non pas d'une attaque partisane contre le Gouvernement.
- Le message générique doit être : « les Communes de France sont intouchables. Elles constituent le principal lien démocratique avec les français ».



LA MOBILISATION NATIONALE

60 Unions Départementales des Maires (*dont les Bouches-du-Rhône*) sont activement impliquées auprès des 32818 Communes qu'elles regroupent :

Nombreux rassemblements devant les mairies... plusieurs défilés... des conférences de presse... des Assemblées Générales... des réunions publiques... des regroupements devant les Préfectures (*Essonne / Yvelines / Saône-et-Loire / Aisne / Alpes de Haute Provence / Charente / Gers / Gironde / Charente-Maritime / Pyrénées Atlantiques / Oise / Manche / Indre-et-Loire...*), fermeture des mairies (*Rhône / Gard / Aveyron / Dordogne...*) réunions des Conseils Municipaux... et partout des annonces dans les magazines municipaux et sur les sites internet des Communes... des signatures de pétitions et des votes de motions... des courriers aux Préfets et des lettres ouvertes des Maires à leurs administrés.



DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE

Au 11 septembre (*dernier recensement*) 52 Communes (*sur 119*) s'étaient signalées auprès de l'Union des Maires pour avoir déjà engagé diverses actions :

- Mise en circulation et signature d'une pétition : 52
- Mise en place d'affichettes et distribution de tracts : 52
- Annonces et reportages dans les magazines municipaux : 50
- Annonces et messages sur les sites internet des communes : 48
- Mise à l'ordre du jour du Conseil Municipal : 46
- Courrier spécial aux agents communaux : 45
- Courrier spécial aux acteurs associatifs : 44
- Exploitation de la journée du patrimoine : rencontres des élus avec les administrés et accueil à l'Hôtel de Ville : 44
- Mise en place de calicots : 37
- Courrier du Maire au député de la circonscription : 35
- Rassemblements devant l'Hôtel de Ville : 16

Autres initiatives recensées

- Permanence des élus :
 - Coudoux devant la mairie de 10h30 à 12h00
 - Rognes à partir de 9h00 sur la place du village
 - Gardanne à 11h00 devant l'Hôtel de Ville
 - Saint Estève Janson de 10h30 à 12h00
 - Eguilles 19 et 20 septembre de 10h00 à 18h00
- Fermeture des mairies :
 - Cornillon Confoux / Cassis
- Information sur les panneaux d'affichage municipaux

Union des Maires et des Présidents des Intercommunalités des Bouches-du-Rhône

Hôtel du Département : 52, avenue de Saint-Just 13256 Marseille cedex 20

Téléphone : 04.13.31.23.59 / Télécopie : 04.13.31.19.19 / Courriel : union.des.maires@cg13.fr



- Mise à disposition d'ordinateurs devant l'Hôtel de Ville pour signature de la pétition en ligne (*Grans*)
- Stands sur les marchés et dans les forums associatifs

Rendez-vous à noter le 19 septembre

- Conseil Municipal / la Roque d'Anthéron / 10h00
- Conseil Municipal / Belcodène / 18h30
- Conseil Municipal / La Bouilladisse / 10h00

52 Communes recensées

Belcodène – La Bouilladisse – Boulbon – Cabannes – Carnoux en Provence – Cassis – Charleval – Châteauneuf les Martigues – Cornillon Confoux – La Destrousse – Eguilles – Fos sur Mer – Fuveau – Gignac la Nerthe – Graveson – Lamanon – Mimet – Mollèges – Pelissanne – Peyrolles en Provence – Plan de Cuques – Puyloubier – Le Rove – Saint Mitre les Remparts – Saint Rémy de Provence – Septèmes les Vallons – Tarascon – Velaux – Pertuis – Saint Zacharie – Coudoux – Mouriès - Saint Martin de Crau – Gréasque - La Roque d'Anthéron – Vauvenargues - Cuges les Pins – Saint Estève Janson – Gardanne – Ventabren - Carry le Rouet - Rognes – Meyreuil - Saint Etienne du Grès - Martigues - Lançon de Provence - Gémenos - Lambesc - Carnoux en Provence - Aurons - Graveson - Auriol (*cette liste non exhaustive se limite aux Communes qui se sont manifestées au 11 septembre à l'Union des Maires*).

A noter la Commune de Saint Zacharie (*Var*) et la Commune de Pertuis (*Vauchuse*) se sont volontairement associées aux actions de l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône pour leur appartenance à deux intercommunalités distinctes intégrées à la métropole d'Aix-Marseille.

Soutiens

- La Présidente du Conseil Départemental s'est déclarée solidaire des Maires des Bouches-du-Rhône et a indiqué qu'elle signerait la pétition en ligne de l'AMF.

L'appel à signer la pétition en ligne est sur www.cg13.fr

Union des Maires et des Présidents des Intercommunalités des Bouches-du-Rhône

Hôtel du Département : 52, avenue de Saint-Just 13256 Marseille cedex 20

Téléphone : 04.13.31.23.59 / Télécopie : 04.13.31.19.19 / Courriel : union.des.maires@cg13.fr



- La Fédération Départementale du Bâtiment et des Travaux Publics apporte son appui à cette mobilisation et a diffusé la pétition à ses membres. Elle a adressé un courrier de soutien à l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône.

ENSEMBLE

DOSSIER DE PRESSE / DOSSIER DE PRESSE /

Conférence de presse Journée nationale d'action des communes de France le 19 septembre prochain

MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2015

- **Communiqué : Journée nationale d'action : le 19 septembre, faisons cause commune !**
- **Fiche N°1 : La baisse des dotations et ses conséquences en chiffres clés**
- **Fiche N°2 : Explosion du nombre de normes et aggravations de leur coût**
- **Fiche N°3 : Journée nationale d'action - Les modalités d'organisation de la journée**
- **Le kit de mobilisation**
 - **L'affiche de la campagne**
 - **Le manifeste / Préserver le quotidien des Français, l'Appel du 19 septembre pour les communes de France**
 - **Le clip vidéo « Une journée sans services publics locaux ? »**
- **Fiche N°4 : Journée nationale d'action - Les premières initiatives locales**



/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /

Journée nationale d'action : l'AMF appelle les citoyens à se mobiliser le 19 septembre prochain

L'État a décidé, d'ici à 2017, de réduire de 30% les dotations accordées jusque-là aux communes et intercommunalités pour assurer leurs missions. Aujourd'hui, le rôle essentiel des communes et de leurs communautés à assurer, au quotidien, les services de proximité pour les 66 millions de Français, est menacé et l'activité économique des territoires est également fragilisée.

Aussi, le samedi 19 septembre, de 10 heures à 12 heures, l'AMF invite tous les maires de métropole et d'outre-mer à organiser, avec leur équipe municipale, une rencontre avec la population en mairie ou dans tout autre lieu qui semblerait pertinent. Toutes les initiatives pour informer les citoyens des enjeux en cause sont utiles.

En effet, cette baisse massive, et sans précédent, qui concerne chaque commune et intercommunalité, détériorerait les ressources de nos collectivités déjà fortement impactées par de précédentes mesures financières défavorables, comme la suppression de la taxe professionnelle. 17 375 communes et intercommunalités ont déjà délibéré pour apporter leur soutien au combat mené par l'AMF.

L'AMF ne conteste pas la nécessité de réduire la dette publique. Mais seuls 9,5% de la dette est imputable aux collectivités. Et à l'intérieur de ces 9,5% seuls 4% sont de la responsabilité des communes et intercommunalités, alors que l'effort qui leur est demandé atteint 25%. Cette situation est vécue comme une injustice et une erreur économique.

Pour réaffirmer l'attachement à la commune, premier et incontournable échelon de proximité, l'AMF propose par ailleurs aux Français de signer « **l'Appel du 19 septembre pour les communes de France** » en accès direct sur le site internet de l'AMF et qu'il ne faut pas hésiter à relayer largement. Plus le nombre de signatures sera important, plus le mouvement marquera les esprits.

Le 19 septembre, tous les Français doivent faire « **cause commune** » : c'est leur vie quotidienne, c'est la qualité du vivre ensemble et l'avenir d'un patrimoine républicain qui sont en jeu.

Dans le même temps, fidèle à sa tradition républicaine, l'AMF continuera à dialoguer avec l'État pour défendre les valeurs qui nous rassemblent. Dans ce contexte, notre 98^e congrès constituera le point d'orgue de cette campagne de mobilisation.

Signez l'Appel du 19 septembre pour les communes de France sur www.change.org
Plus d'informations sur www.jaيمemacommune.com et www.amf.asso.fr
#jaيمemacommune

Contacts presse : Marie-Hélène Galin, 01 44 18 13 59/ Thomas Oberlé, 01 44 18 51 91

FICHE N°1 : LA BAISSÉ DES DOTATIONS ET SES CONSÉQUENCES EN CHIFFRES CLÉS

I. Des réductions drastiques qui ne concernent que les collectivités locales

Dans le cadre de la réduction du déficit public, le gouvernement a prévu 21 milliards (Md€) d'économies pour 2015, répartis de la façon suivante :

- 7,7 Md€ pour l'État
- 3,7 Md€ pour les collectivités locales
- 3,2 Md€ pour l'assurance maladie
- 6,4 Md€ pour les autres administrations sociales

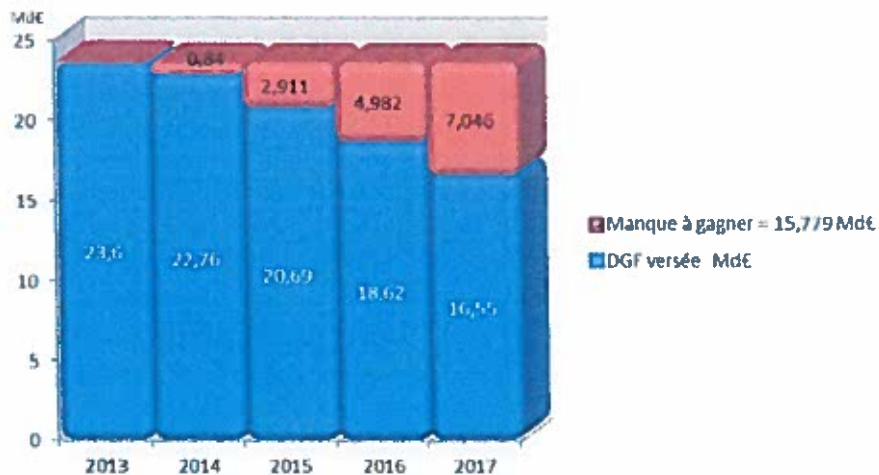
Dans la plupart des cas, il n'y a pas de réduction de recettes mais juste une moindre croissance : ce ne sont pas des économies mais une moindre augmentation des dépenses dont le volume augmente par rapport à 2014, mais moins vite. Les économies annoncées par le gouvernement se calculent désormais par une différence entre la croissance tendancielle et un objectif d'évolution contraint.

La seule réduction nette, en volume, concerne les collectivités locales pour un montant de 3,67 milliards, dont 2 Md€ pour le seul bloc communal qui contribuera ainsi à 56,4% de l'effort total en 2015 !

Sur la période 2014-2017, la baisse cumulée de la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal constituera au total un prélèvement sur recettes de 15,8 milliards d'euros, soit 56,4% des 28 milliards.

Le bloc communal subit ainsi l'essentiel du prélèvement alors qu'il réalise plus de 63% des investissements publics locaux avec seulement 4,1% de la dette nationale.

Baisse des dotations du bloc communal



II. Les conséquences de la baisse des dotations

1. Une baisse des investissements publics estimée à 30% entre 2014 et 2017 et un risque réel pour l'emploi

15,8 milliards de prélèvement sur recettes, c'est une année de recettes réelles d'investissements. C'est une charge trop importante et inatteignable ! L'ajustement se fera d'abord par la baisse, voire l'arrêt de la commande publique qui est une dépense immédiatement compressible.

Un risque systémique pèse sur l'investissement et sur l'économie du pays. L'investissement public est principalement porté par les collectivités locales qui en réalisent 70 %. Il est aujourd'hui gravement menacé par la réduction drastique des dotations versées par l'État (28 milliards d'€ de baisse cumulée d'ici à 2017) avec, pour conséquence immédiate, un risque de disparition d'une partie importante du tissu des PME et, en particulier, du secteur des travaux publics.

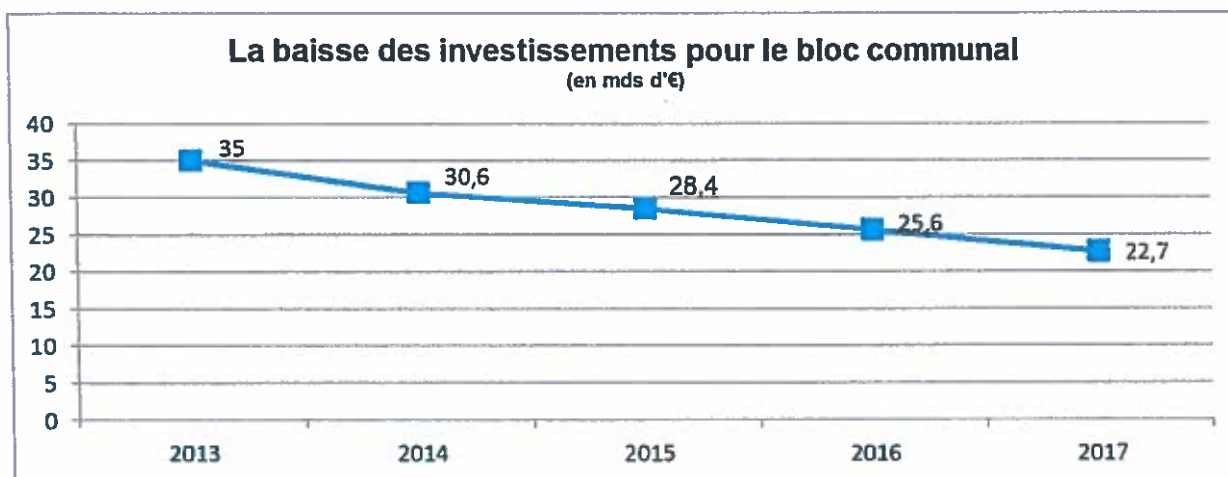
Par ailleurs, le bloc communal est le premier maître d'ouvrage du territoire avec plus de 63% des investissements publics locaux à lui seul.

La réduction des dotations de l'État risque d'avoir un effet domino sur l'économie nationale et la question de pose de savoir si la réduction aussi drastique des dotations de l'État ne finira pas par coûter plus cher au pays en termes de baisse de la croissance et d'augmentation du chômage.

Or, une baisse de 10 % des dépenses d'équipement des collectivités équivaut à 0,2 point de croissance en moins.

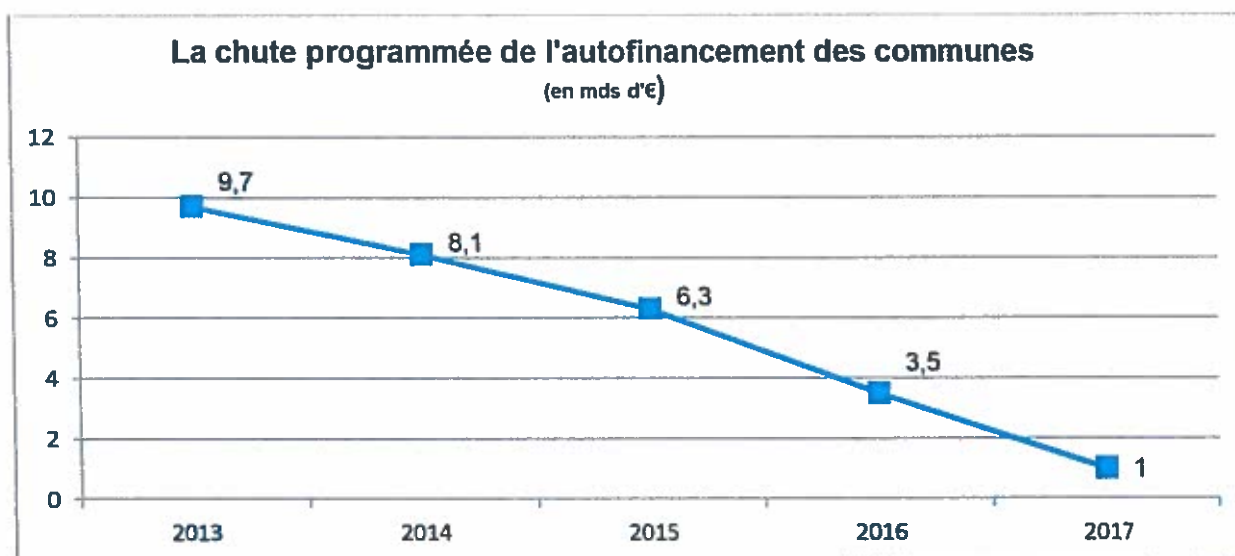
Par exemple, en 2014, 8 000 emplois ont été détruits dans le secteur des travaux publics (sur un total de 270 000 répartis sur tout le territoire), en raison de la chute de la commande publique locale (30 % de commandes en moins), dans une année marquée par la fin du mandat municipal, le début de la baisse des dotations de l'État, l'alourdissement des charges et des normes. D'ici 2017, c'est 60 000 emplois menacés, uniquement dans ce secteur.

Par ailleurs, l'analyse conjointe de l'AMF et de la Banque Postale (*Étude sur les finances des communes et des intercommunalités – Bilan et projections 2015-2017 - Novembre 2014*) fondée sur les seuls taux d'évolution des dépenses et des recettes tels que souhaités par la loi de programmation des Finances publiques conclue à l'effondrement de l'investissement. Même si les collectivités appliquaient dès aujourd'hui ces taux d'évolutions de dépenses et de recettes tels que souhaités par la loi, leur autofinancement s'effondre quand même. Ainsi, les investissements enregistreraient une baisse de 30% de 2013 à 2017.



2. Baisse de l'autofinancement net

D'ici la fin de l'année, 1 500 à 3 000 communes seront placées sous tutelle, avec – comme nous venons de le voir – un impact terrible pour l'investissement public local et la menace de voir disparaître des milliers d'emplois.



3. Des impacts sur les services à la population et sur le tissu économique

À travers leurs interventions, les collectivités et en particulier celles du bloc communal agissent pour faciliter la vie quotidienne de leurs habitants :

- organisation des transports publics, offre de moyens de déplacements alternatifs et entretien des voiries,
- construction et gestion des crèches, des écoles, des maisons de retraite, mise en place de maisons de santé,
- participation à l'effort de logement dans le secteur privé et social,
- offre culturelle et sportive,
- interventions des CCAS auprès des publics fragilisés,
- offre d'outils dématérialisés pour un nombre croissant de démarches administratives, participation au développement des réseaux numériques,

- agences postales communales,
- gestion des déchets...

Les interventions des collectivités accompagnent également les entreprises dans les territoires : les services publics facilitant l'accueil des salariés, l'aménagement de l'espace, les dispositifs d'allègements fiscaux..., sont autant d'outils contribuant à favoriser l'accueil d'entreprises et de commerces et, par conséquent, à soutenir l'emploi.

En 2013, le montant des dépenses des communes et des EPCI en faveur du tissu économique s'élève à plus de 68 Md€ :

- près de 27 Md€ pour l'aménagement, les services urbains et l'environnement,
- plus de 17 Md€ pour la culture, le sport, la jeunesse,
- plus de 10,6 Md€ pour l'enseignement et la formation,
- plus de 3,9 Md€ d'interventions sociales et de santé,
- plus de 4,2 Md€ d'actions en faveur des familles,
- plus de 1,6 Md€ d'action en faveur du logement,
- près de 3 Md€ d'actions économiques¹.

Les collectivités du bloc communal, par leur proximité du terrain, ont un rôle majeur de cohésion sociale et de soutien à la croissance économique.

La baisse conduira inévitablement les collectivités à diminuer le niveau des services publics aux habitants. La baisse des ressources impactera aussi les aides des communes au tissu économique : aides directes et indirectes risquent d'être réduites.

Parmi les aides directes, le bloc communal risque de devoir réduire :

- les montants des subventions, prêts, avances : participation des communes aux primes de création d'entreprise, primes à l'emploi, etc... accordées par la région ;
- sous certaines conditions, les communes peuvent également accorder des subventions à des associations, ce qui peut générer de l'activité économique ;
- les garanties d'emprunts accordées,
- le soutien apporté au développement des pépinières d'entreprises, aux commerces de proximité via le FISAC2, etc...
- les aides liés à la sauvegarde et au maintien du dernier commerce ou service en milieu rural (FISAC et ZRR)

Et parmi les aides indirectes :

- mise à disposition de locaux, de terrains pour les entreprises,
- création de ZAC,
- accès au marché du travail : dans le choix de leur implantation, les entreprises regardent aussi les services mis à disposition de leurs salariés (crèches, écoles, transports, commerces de proximité). Les communes et EPCI garantissent ainsi l'accès de tous au marché du travail. Alors que les collectivités du bloc communal, par leur proximité du terrain, ont un rôle majeur de cohésion sociale et de soutien à la croissance économique, la diminution des ressources affectera inévitablement les territoires.

¹ Ces différents montants, issus du rapport de l'Observatoire des finances locales (juillet 2015), ne tiennent pas compte des communes de moins de 3 500 habitants ni des communautés de communes de moins de 10 000 habitants. Le volume total des interventions de l'ensemble du bloc communal est donc en réalité supérieur.

En résumé :

- 3,67
milliards
d'euros

c'est la baisse globale des dotations aux collectivités locales en 2015 (soit une baisse de 8,8% en 2015 et près de 12% depuis 2014 !)

56,4%
de cette
baisse

a concerné les communes
et les intercommunalités
(soit 2,076 milliards d'euros)

**Et, dans le même temps, l'État impose
de nouvelles dépenses aux communes !!!**

1
milliard
d'euro

Par exemple, plus d'**1 milliard d'euro** doit être dépensé par les communes pour les activités des enfants, dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires (compensés seulement à hauteur de 400 millions d'euros par l'État).

D'où cette équation implacable : Dotations en baisse + nouvelles dépenses imposées = asphyxie programmée des communes de France = moins de services à la population

FICHE N°2

EXPLOSION DU NOMBRE DE NORMES ET AGGRAVATION DE LEUR COÛT

Dans ce contexte de réduction des dotations, de nouvelles charges pèsent sur le bloc communal. L'AMF dénonce ainsi l'explosion du nombre de normes qui pèsent sur les budgets communaux et intercommunaux.

Selon le Conseil national d'études des normes (CNEN) dans son rapport de juillet dernier, le **coût brut global des 303 textes soumis à l'avis de la CCEN et du CNEN s'élève à 1,4Md€ en année pleine pour les collectivités territoriales et leurs établissements.**

Les projets les plus coûteux sont les suivants :

- 50 M€ au titre des dispositions relatives aux cotisations d'allocations familiales et d'assurance vieillesse de divers régimes de sécurité sociale ;
- 75,8 M€ au titre des dispositions relatives à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat ;
- 90 M€ au titre des zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises pour la période 2014-2020 ;
- 245 M€ au titre des dispositions relatives à l'accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
- 466 M€ au titre des dispositions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées ou dont la mobilité est réduite ;
- 420 M€ au titre des dispositions relatives à la revalorisation du montant forfaitaire du revenu de solidarité active.

MAIRE *info*

Normes : le CNEN dénonce l'explosion du nombre de textes à examiner en urgence
Le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) vient de rendre public son rapport d'activité pour l'année 2014. Il s'agit du premier rapport pour le CNEN, ce dernier ayant en effet pris la place début juillet 2014 de la Commission consultative d'évaluation des normes (CCEN). La nouvelle instance a vu son rôle et ses missions renforcées, comme le rappelle son président, Alain Lambert, en préambule du rapport. Instance indépendante du CFL, contrairement à la CCEN qui en constituait une formation particulière, le CNEN a des compétences plus importantes sur le flux des normes avec une possibilité d'autosaisine mais surtout des compétences élargies au stock des normes réglementaires en vigueur applicables aux collectivités.

En 2014, les textes soumis à la CCEN, puis au CNEN, ont été plus nombreux qu'en 2013 : 303 contre 219. 117 ont été examinés par la CCEN et 186 par le CNEN. En plus de voir le nombre de textes qui leur étaient soumis augmenter, la commission et le conseil ont vu aussi exploser le nombre de demandes de saisines en urgence. En six mois, la CCEN a dû ainsi examiner 31 projets de texte en urgence, dont 25 en extrême urgence. Dans ce dernier cas, l'avis est à rendre dans les 72 heures. Ces saisines en urgence ont représenté 26,5 % des textes examinés par la commission, soit trois fois plus que pendant les six premiers mois de l'année 2013 (7,9 % des saisines).

Le CNEN n'a pas été mieux loti, ses membres ayant été saisis en urgence de 38 projets de texte, dont 28 en extrême urgence, soit 20,4 % des textes examinés au total, en augmentation également par rapport à la même période de 2013 (12,5 % des saisines). Cette multiplication de textes présentés en urgence ou en extrême urgence est à l'origine de certains avis négatifs rendus par le CNEN, ses membres estimant ce type de saisines « *fortement préjudiciable* » car elles les « *contraignent à rendre un avis de pure forme sans qu'il soit possible d'opérer une analyse de qualité* ». Ce nombre excessif de saisines en urgence a même provoqué « *la très vive protestation émise unanimement par le comité exécutif de l'AMF* » lors d'une séance supplémentaire en octobre 2014 au cours de laquelle les élus ont voté systématiquement contre les textes présentés par protestation, souligne le rapport (lire *Maire info* du 10 octobre 2014).

« *Les textes n'ont pas forcément des conséquences négatives sur tout*, explique à *Maire info* Nathalie Le Yondre, maire d'Audenge, en Gironde, et représentante de l'AMF au CNEN. *On souhaiterait donner un meilleur avis avec des recommandations pour améliorer certains points mais les élus sont quelquefois amenés à rendre des avis plus radicaux pour se faire entendre* ». Pour elle, il y a un réel intérêt à ce que les élus locaux siègent au CNEN : « *Les élus apportent leur vision globale des choses face aux représentants des ministères qui ont une vision plus pointue mais plus parcellaire. Il est possible de faire bouger les lignes* ». La vigilance des élus porte aussi évidemment sur les conséquences budgétaires des normes. En 2014, c'est du ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité que sont sortis les textes les plus générateurs de coûts pour les collectivités : plus de 724 millions d'euros pour 43 textes, dont 711 millions découlant des seuls textes relatifs à l'accessibilité. Au total, le coût brut total des 303 textes soumis à examen s'élève à 1,4 milliard d'euros pour les collectivités et leurs établissements. En parallèle, ces textes ont généré 633 millions d'économies (cession de foncier public pour construire du logement social, par exemple) et 204,6 millions d'euros de recettes dites « *potentielles* » (fonds de soutien à la réforme des rythmes scolaires notamment).

Mais les élus ne sont pas forcément d'accord avec le mode de calcul proposé par le gouvernement. Dans un courrier adressé mi-juillet à Clotilde Valter, la nouvelle secrétaire d'État chargée de la Réforme de l'État et de la Simplification, le président de l'AMF, François Baroin, rappelle « *l'attachement* » des maires « *à ce que la distinction soit faite entre le coût des normes sans les recettes éventuellement mobilisables par les collectivités et le coût des normes déduction faite de véritables recettes affectées ou transférées* ». « *Il n'est pas possible que les communes et EPCI assument l'impopularité fiscale due à des transferts de recettes fiscales censées compenser des charges nouvelles que nous n'avons pas demandées* », poursuit le président de l'AMF, citant l'exemple de la compétence Gemapi.

En 2014, le coût des normes n'a pas été négatif pour les collectivités. Reste à savoir s'il le sera en 2015 comme s'y est engagé le 9 octobre dernier le Premier ministre dans une circulaire, annonçant la règle du « *1 pour 1* » en la matière (lire *Maire info* du 10 octobre 2014). Le rapport d'activité du CNEN montre que, pour les six premiers mois de cette année, le coût reste positif pour les collectivités.

Christine Nemaq

FICHE N°3 : JOURNÉE NATIONALE D'ACTION LES MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA JOURNÉE

L'AMF a décidé d'engager une Journée nationale d'action (JNA) le samedi 19 septembre dans toutes les communes et intercommunalités de métropole et d'Outre-mer afin de sensibiliser les citoyens sur les conséquences de la baisse des dotations et de la réforme territoriale et recueillir leur adhésion. Cette journée nationale d'action aura lieu symboliquement lors de la Journée du patrimoine dont la commune est une richesse irremplaçable.

I. Un concept

L'AMF invite les maires ainsi que les élus de leur commune à rencontrer leurs habitants ce jour-là de 10h à 12h, à l'occasion d'un rassemblement spécifique dans leur mairie, devant leur mairie ou tout autre lieu qui semblerait plus adapté ou approprié. Les associations départementales des maires participent activement en organisant de nombreuses actions sur le terrain.

Cette action recueille également le soutien de la part des habitants, notamment à travers "L'Appel du 19 septembre pour les communes de France" que les citoyens sont invités à signer sur le site <http://www.change.org/>, ou sur des registres dans les bâtiments municipaux depuis le 24 août. La page dédiée <http://www.jaimemacommune.com/> est opérationnelle depuis le 24 août.

II. Un kit de communication

L'AMF a mis en ligne depuis le 24 août une série d'outils de communication et d'information. Ce kit, composé d'un manifeste, d'une affiche, d'un flyer, d'une bannière, d'un clip et d'éléments d'informations a été adressé par voie électronique à tous les maires et présidents d'intercommunalité de France ainsi qu'aux associations départementales.

III. De grands rendez-vous médiatiques et une campagne active sur les réseaux sociaux

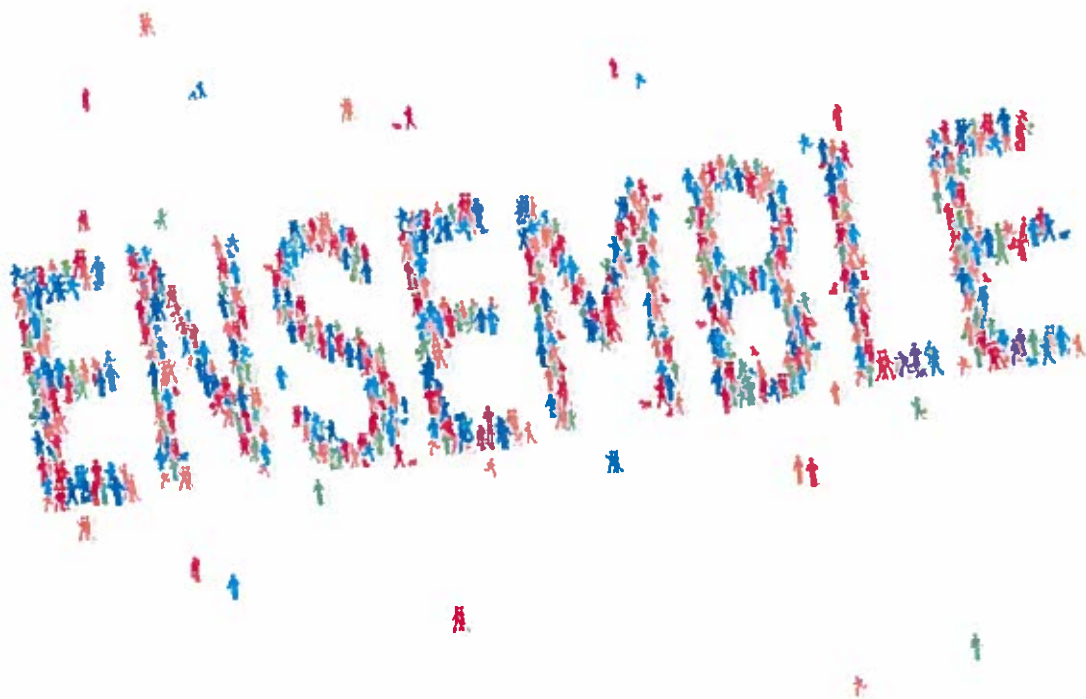
L'AMF organisera par ailleurs une série de grands rendez-vous médiatiques à partir du 9 septembre afin de présenter les enjeux de cette Journée. Elle présente un clip sur les conséquences de la baisse des dotations sur le quotidien des habitants (film d'animation) qui devrait avoir un effet viral sur les réseaux sociaux et auprès des médias.

Un dispositif spécial est mis en place à l'AMF pour recenser et relayer (surtout sur les réseaux sociaux) les actions menées sur le terrain. L'AMF a créé un hashtag dédié (#jaimemacommune) sur Twitter ainsi qu'une page Facebook. Une page d'accueil événementielle est dédiée à la JNA sur le site Internet de l'AMF.

Par ailleurs, plusieurs associations départementales de maires ont manifesté le souhait, en complément des actions communales, d'organiser des manifestations massives d'élus ce jour-là afin d'amplifier la démarche.

COMMUNES, UN PATRIMOINE EN DANGER

BAISSE DE L'INVESTISSEMENT
ET RÉDUCTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX



FAISONS CAUSE COMMUNE LE 19 SEPTEMBRE

TOUS LES CITOYENS SONT APPELÉS À RENCONTRER LEURS ÉLUS LOCAUX PARTOUT EN FRANCE ET À SIGNER
"L'APPEL DU 19 SEPTEMBRE POUR LES COMMUNES DE FRANCE" SUR CHANGE.ORG

PLUS D'INFORMATION SUR WWW.AMF.ASSO.FR
SIGNEZ NOTRE APPEL SUR WWW.CHANGE.ORG/LAPPEL19SEPTEMBRE
SUIVEZ-NOUS SUR [#JAIMEMACOMMUNE](https://twitter.com/JAIMEMACOMMUNE)



PRÉSERVER LE QUOTIDIEN DES FRANÇAIS

L'APPEL DU 19 SEPTEMBRE POUR LES COMMUNES DE FRANCE

REDUCTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ?

BAISSE DE L'INVESTISSEMENT ?

HAUSSE DES IMPÔTS LOCAUX ?

L'Etat a décidé de réduire de 30% les dotations qui étaient jusque-là accordées aux communes et intercommunalités pour assurer leurs missions, y compris les plus vitales. Les communes et leurs intercommunalités font d'ores et déjà des efforts de gestion mais quelle institution, même très bien gérée, pourrait supporter une telle baisse ? La vie quotidienne de 66 millions de Français, largement liée aux actions des communes, peut-elle être considérée comme une simple variable d'ajustement comptable ?

**NOUS DEVONS AGIR
DÈS MAINTENANT**

**Le risque est présent
et il concerne chaque habitant
de chaque commune de France
sans exception.**

Si rien n'est fait, les communes et intercommunalités se verront lourdement imposer trois options :

La première :

Réduire fortement les « services du quotidien » proposés aux citoyens ? Logements, crèches, écoles, cantines, centres d'action sociale, transports, équipements sportifs et culturels, environnement, tri et collecte des déchets... Les habitants ne peuvent être privés des services essentiels qui assurent le cadre de vie et fondent le lien social, le vivre ensemble !

La deuxième :

Renoncer aux investissements préparant l'avenir ?

Travaux d'infrastructures, aménagements pour accueillir les entreprises créatrices d'emploi... L'attractivité du pays et l'activité économique en souffriraient sans délai et très directement.

La troisième :

Augmenter les impôts locaux ou les tarifs des services proposés ?

Ce serait financièrement intenable pour beaucoup de Français.

**Notre réponse est claire :
C'EST NON !**

Aussi, nous appelons toutes celles et tous ceux qui veulent que leur commune vive et que leur vie quotidienne s'améliore, à se mobiliser le samedi 19 septembre, dans toutes les communes de France. Nous invitons les citoyens de notre pays à rencontrer les élus locaux et signer "L'Appel du 19 septembre pour les communes de France", sur les cahiers prévus en mairie ou sur le site :

www.change.org

Pour le Bureau de l'AMF :

François Barcia, Président

André Laignel, Premier vice-président délégué

Philippe Laurent, Secrétaire général

Michel Vergniaud, Trésorier général

Mario Hélène Amabile

Annie Guillemot

André Riccardi

Martial Szadler



**LE 19 SEPTEMBRE 2015,
FAISONS CAUSE COMMUNE !**

**J'AI
MA
COMMUNE**

amf
Association des Maires de France
17, rue de Valenciennes 75013 Paris



LA REALITE DE LA PONCTION D'ETAT SUR LES
COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITES DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

Dotations forfaitaires 2013-2015

COMMUNES	2013	2014	2015
AIX-EN-PROVENCE	24 074 504	22 330 624	18 196 439
ALLAUCH	3 604 603	3 503 783	3 114 378
ALLEINS	286 943	265 816	219 018
ARLES	12 443 178	11 717 930	9 930 420
AUBAGNE	7 521 349	6 825 721	5 244 428
AUREILLE	230 902	221 323	200 727
AURIOL	1 931 154	1 854 417	1 608 279
AURONS	51 401	45 789	32 301
BARBEN	65 916	57 385	41 033
BARBENTANE	374 292	359 373	287 564
BAUX-DE-PROVENCE	127 646	105 052	52 443
BEAURECUEIL	61 196	50 810	35 467
BELCODENE	241 262	226 146	192 828
BERRE-L'ETANG	1 611 160	1 285 085	391 090
BOUC-BEL-AIR	1 893 935	1 757 047	1 408 522
BOUILLADISSE	946 590	907 010	802 670
BOULBON	171 375	153 588	110 924
CABANNES	470 740	435 378	341 698
CABRIES	1 102 591	1 018 552	767 456
CADOLIVE	344 811	325 320	276 369
CARNOUX-EN-PROVENCE	1 328 402	1 275 420	1 160 673
CARRY-LE-ROUET	998 437	913 300	709 179
CASSIS	1 190 321	1 060 661	714 987
CEYRESTE	464 109	446 209	383 279
CHARLEVAL	303 039	284 315	235 161
CHATEAUNEUF-LE-ROUGE	195 965	175 930	128 598
CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	1 178 326	1 054 609	671 493
CHATEAURENARD	2 234 809	2 173 529	1 863 528
CIOTAT	6 720 721	6 300 065	5 265 996
CORNILLON-CONFOUX	165 570	157 675	134 741
COUDOUX	438 047	407 306	334 675
CUGES-LES-PINS	667 677	626 480	532 547
DESTROUSSE	403 797	386 971	337 894
EGUILLES	1 003 807	913 488	683 978
ENSUES-LA-REDONNE	687 638	639 603	515 636
EYGALIERES	189 205	171 800	127 330
EYGUIERES	837 679	785 876	657 872
EYRAGUES	574 315	539 033	470 943
FARE-LES-OLIVIERS	1 067 515	1 031 833	877 381
FONTVIEILLE	557 658	528 897	444 795
FOS-SUR-MER	1 637 306	1 290 287	365 638
FUVEAU	1 427 241	1 335 015	1 116 634
GARDANNE	5 773 563	3 072 024	2 263 345
GEMENOS	802 289	683 933	419 625
GIGNAC-LA-NERTHE	1 875 416	1 798 065	1 598 582
GRANS	597 260	544 327	415 798

GRAVESON	442 757	420 575	348 321
GREASQUE	744 115	592 864	511 277
ISTRES	7 161 276	6 472 638	4 749 572
JOUQUES	472 345	451 138	364 723
LAMANON	150 323	139 834	97 453
LAMBESC	1 333 315	1 249 169	1 036 646
LANCON-PROVENCE	978 277	904 169	706 328
LANDES-SUR-AJON	38 631	37 974	33 862
MAILLANE	211 574	205 696	171 270
MALLEMORT	699 229	671 409	535 434
MARIGNANE	5 971 459	5 602 246	4 740 487
MARSEILLE	193 530 520	185 531 354	165 465 793
MARTIGUES	5 722 429	4 710 279	2 074 094
MAS-BLANC-DES-ALPILLES	39 140	34 654	23 817
MAUSSANE-LES-ALPILLES	225 881	214 078	155 711
MEYRARGUES	348 882	326 506	255 861
MEYREUIL	497 377	434 458	268 385
MIMET	641 288	595 215	502 006
MIRAMAS	4 455 383	4 042 960	3 152 204
MOLLEGES	379 050	294 822	250 104
MOURIES	417 790	387 299	320 988
NOVES	623 431	578 392	468 819
ORGON	285 022	250 887	158 866
PARADOU	149 481	148 331	124 940
PELISSANNE	1 517 825	1 445 132	1 246 259
PENNES-MIRABEAU	2 512 265	2 285 623	1 740 792
PENNE-SUR-HUVEAUNE	1 166 800	1 091 639	908 374
PEYNIER	297 051	271 947	196 306
PEYPIN	791 422	739 026	624 404
PEYROLLES-EN-PROVENCE	455 415	421 239	322 950
PLAN-DE-CUQUES	2 958 187	2 880 932	2 675 061
PLAN-D'ORGON	254 525	224 935	140 285
PORT-DE-BOUC	4 838 371	4 578 303	3 945 111
PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE	2 736 145	2 536 459	2 178 645
PUYLOUBIER	235 406	221 272	182 120
PUY-SAINTE-REPARADE	667 880	628 620	516 066
ROGNAC	1 444 922	1 291 220	913 666
ROGNES	643 369	598 378	482 124
ROGNONAS	397 226	366 516	289 706
ROQUE-D'ANTHERON	1 000 594	954 340	809 468
ROQUEFORT-LA-BEDOULE	773 564	739 416	654 275
ROQUEVAIRE	1 633 290	1 562 302	1 395 680
ROUSSET	422 569	311 046	22 532
ROVE	639 518	624 558	546 342
SAINT-ANDIOL	283 166	262 787	205 280
SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON	16 452	12 574	4 020
SAINT-CANNAT	708 582	656 446	534 132
SAINT-CHAMAS	1 430 886	1 351 144	1 152 784
SAINTE-MARIES-DE-LA-MER	1 437 083	972 914	733 742
SAINT-ESTEVE-JANSON	26 639	20 759	2 503

SAINT-ETIENNE-DU-GRES	221 270	204 368	149 505
SAINT-MARC-JAUMEGARDE	100 920	85 642	46 299
SAINT-MARTIN-DE-CRAU	1 963 508	1 809 948	1 452 903
SAINT-MITRE-LES-REMPARTS	1 292 411	1 241 528	1 092 792
SAINT-PAUL-LES-DURANCE	99 535	77 093	30 719
SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES	17 962	14 973	7 099
SAINT-REMY-DE-PROVENCE	1 501 976	1 388 063	1 021 397
SAINT-SAVOURNIN	437 733	420 070	371 282
SAINT-VICTORET	1 162 749	1 112 309	975 360
SALON-DE-PROVENCE	11 016 419	10 456 824	9 288 914
SAUSSET-LES-PINS	1 164 879	1 112 250	955 342
SENAS	824 232	768 172	607 389
SEPTEMES-LES-VALLONS	2 050 264	1 947 016	1 692 071
SIMIANE-COLLONGUE	782 412	725 889	600 945
TARASCON	1 456 958	1 263 435	851 565
THOLONET	194 103	178 172	125 656
TRETS	1 635 217	1 525 495	1 294 342
VAUVENARGUES	106 288	100 094	76 278
VELAUX	1 309 115	1 237 479	1 049 879
VENELLES	1 211 882	1 121 975	904 041
VENTABREN	618 941	572 519	455 071
VERNEGUES	129 999	122 300	98 246
VERQUIERES	68 753	63 458	46 422
VITROLLES	5 960 906	5 263 850	3 659 790

TOTAL	381 012 219	356 202 196	301 477 257
--------------	--------------------	--------------------	--------------------

Ecart en montant		- 24 810 023	- 54 724 939
Ecart 2013-2015		-79 534 962	

%		-6,5%	-15,4%
% 2013-2015		-21%	

19 septembre : l'AMF mobilise tous azimuts

Le président de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, François Baroin, a sonné la mobilisation générale, hier, contre la baisse des dotations aux collectivités locales. « *Face à l'absence de mouvement de l'Etat* », l'AMF lancera bien sa journée nationale d'action le 19 septembre. « *Non pas une journée de manifestation mais une journée de mobilisation* », a précisé François Baroin lors d'une conférence de presse. Les élus sont invités, samedi 19 septembre, de 10 à 12 heures, à sensibiliser, sur place dans chaque collectivité, leurs administrés aux conséquences de la baisse des dotations et à l'impact sur leur quotidien. « *Notre démarche est une démarche pédagogique envers les citoyens afin de leur expliquer ce que sont les services publics locaux* », a expliqué Philippe Laurent, secrétaire général de l'AMF.

Affiche de campagne, clip vidéo, manifeste, flyers et bannières sont d'ores et déjà en ligne, sur le site de l'association, à la disposition des maires, des présidents d'intercommunalité et de leurs équipes afin de préparer leur communication pour ce qui sera « *une première pour l'AMF* », a souligné François Baroin. Une pétition, « *l'Appel du 19 septembre pour les communes de France* », est également disponible et entend mobiliser la population pour peser davantage avant la présentation du projet de loi de finances 2016. Les citoyens sont invités à la signer sur le site de l'AMF www.amf.asso.fr ou sur la page dédiée www.jaimemacommune.com. Elle sera en ligne jusqu'au prochain congrès des maires qui se tiendra du 16 au 19 novembre. L'action est soutenue par une campagne sur les réseaux sociaux.

Plusieurs types d'initiatives locales sont prévus : descente dans la rue en écharpe, rassemblement devant les préfectures, rencontre avec les habitants sur le marché, opération « *mairie fermée* », diffusion de tracts... « *Ce n'est pas une journée "contre" mais une journée "pour". Pas contre le gouvernement mais pour nos collectivités. Pour un véritable dialogue, avec l'Etat et avec les citoyens qu'il faut mobiliser* », a insisté André Laignel, premier vice-président délégué de l'AMF.

17 375 communes et intercommunalités ont déjà adopté la motion contre la baisse des dotations lancée par l'AMF, en juin 2014 (lire *Maire info* du 8 septembre 2014), qui met en avant les risques majeurs de cette baisse sur la pérennité des services publics, l'investissement et la fiscalité locale. « *C'est une baisse drastique et historique* », a répété le président de l'AMF qui ne « *croi[t] pas qu'il y ait une seule commune qui ne soit pas en difficulté pour boucler son budget 2016* », répondant ainsi à François Hollande qui a affirmé, lundi, que la baisse de 30 % des dotations ne toucherait que les communes les plus riches. La baisse de 11 milliards d'euros d'ici 2017, soit 28 milliards en cumulé, pourrait, entre autres, conduire à la baisse du niveau des services, à des coupes dans les subventions aux associations locales, menacer 60 000 emplois dans le secteur des travaux publics mais également mener à l'augmentation des impôts locaux ou de certains tarifs dans les villes.

« *Nous remettons en cause le calendrier et le volume qui sont inatteignables* », a redit François Baroin. « *Nous contestons la répartition de l'effort, pas l'effort lui-même [...]* Les collectivités territoriales représentent 9,5% de la dette nationale [le bloc communal seulement 4,1% de la dette selon l'AMF, NDLR] mais représentent 70% de l'investissement public, il faut remettre cela en rapport. Oui à l'effort, mais proportionné à notre poids dans la dette », a complété André Laignel. « *Personne n'a dit que les collectivités territoriales ne devaient pas participer à l'effort collectif de baisse de la dette. Nous connaissons nos responsabilités mais l'effort est trop important et va mettre en terrible difficulté les collectivités les plus faibles* », a indiqué Michel Vergnier, trésorier général de l'AMF. Quant au fonds d'aide d'un milliard pour les collectivités locales annoncé par Manuel Valls et confirmé par François Hollande, « *on est très loin du compte* », a estimé François Baroin qui indique que « *ce n'est même pas le remboursement de l'aménagement des rythmes scolaires ou des nouvelles normes imposées par l'Etat depuis 18 mois* ».



Mobilisation des Maires de France et des Bouches-du-Rhône

Journée Nationale du Patrimoine Communal

J'  **Meyreuil**
MA
COMMUNE

Alors, je la défends !



Ville de
Meyreuil



**UNION DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
DE COMMUNAUTÉS DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

PRÉSERVER LE QUOTIDIEN DES FRANÇAIS

L'APPEL DU 19 SEPTEMBRE POUR LES COMMUNES DE FRANCE

RÉDUCTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ?

BAISSE DE L'INVESTISSEMENT ?

HAUSSE DES IMPÔTS LOCAUX ?

L'État a décidé de réduire de 30% les dotations qui étaient jusque-là accordées aux communes et intercommunalités pour assurer leurs missions, y compris les plus vitales. Les communes et leurs intercommunalités font d'ores et déjà des efforts de gestion mais quelle institution, même très bien gérée, pourrait supporter une telle baisse ? La vie quotidienne de 66 millions de Français, largement liée aux actions des communes, peut-elle être considérée comme une simple variable d'ajustement comptable ?

**NOUS DEVONS AGIR
DÈS MAINTENANT**

**Le risque est présent
et il concerne chaque habitant
de chaque commune de France
sans exception.**

Si rien n'est fait, les communes et intercommunalités se verront lourdement imposer trois options :

La première :

Réduire fortement les « services du quotidien » proposés aux citoyens ? Logements, crèches, écoles, cantines, centres d'action sociale, transports, équipements sportifs et culturels, environnement, tri et collecte des déchets... Les habitants ne peuvent être privés des services essentiels qui assurent le cadre de vie et fondent le lien social, le vivre ensemble !

La deuxième :

Renoncer aux investissements préparant l'avenir ?

Travaux d'infrastructures, aménagements pour accueillir les entreprises créatrices d'emploi... L'attractivité du pays et l'activité économique en souffriraient sans délai et très directement.

La troisième :

Augmenter les impôts locaux ou les tarifs des services proposés ?

Ce serait financièrement intenable pour beaucoup de Français.

**Notre réponse est claire :
C'EST NON !**

Nous invitons les citoyens de notre pays à rencontrer les élus locaux et signer "L'Appel du 19 septembre pour les communes de France", sur les cahiers prévus en mairie ou sur le site :

www.change.org



"La Ville de Meyreuil assure et assume de très nombreuses responsabilités et compétences qui devraient être du ressort de l'Etat.

La sécurité des personnes et des biens est une fonction régalienne de l'Etat, pourtant Meyreuil bénéficie d'une police municipale à la charge de la Mairie, et donc de celle du contribuable Meyreuillais. L'Education Nationale est également une compétence d'Etat, pourtant la Mairie de Meyreuil s'est vu imposer par décret l'organisation et le coût de la réforme des rythmes scolaires. La Municipalité s'est engagée fortement dans ces NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) dans l'intérêt des enfants de Meyreuil.

D'autres exemples nombreux démontrent les transferts de charges de l'Etat sans compensations financières (Etat civil, prise en charge des nouvelles classes,...).

Notre commune participe très souvent au développement de l'économie et de l'emploi ainsi qu'à l'investissement public (entretien des routes, création de zones d'activités, constructions de bâtiments publics,...).

Il devient inacceptable que l'Etat transfère autant de charges sur notre commune et réduise ses financements.

Je compte sur votre soutien pour que l'Etat modifie sa loi de finances 2016".



Robert Lagier, Maire de Meyreuil

Des faits et des chiffres !

C'est écrit dans la loi de finances...

- 3,67
milliards
d'euros

c'est la baisse globale des dotations aux collectivités locales en 2015 (soit une baisse de 8,8% en 2015 et près de 12% depuis 2014 !)

56,4%
de cette
baisse

a concerné les communes
et les intercommunalités
(soit 2,076 milliards d'euros)

**Et, dans le même temps, l'État impose
de nouvelles dépenses aux communes !!!**

1
milliards
d'euros

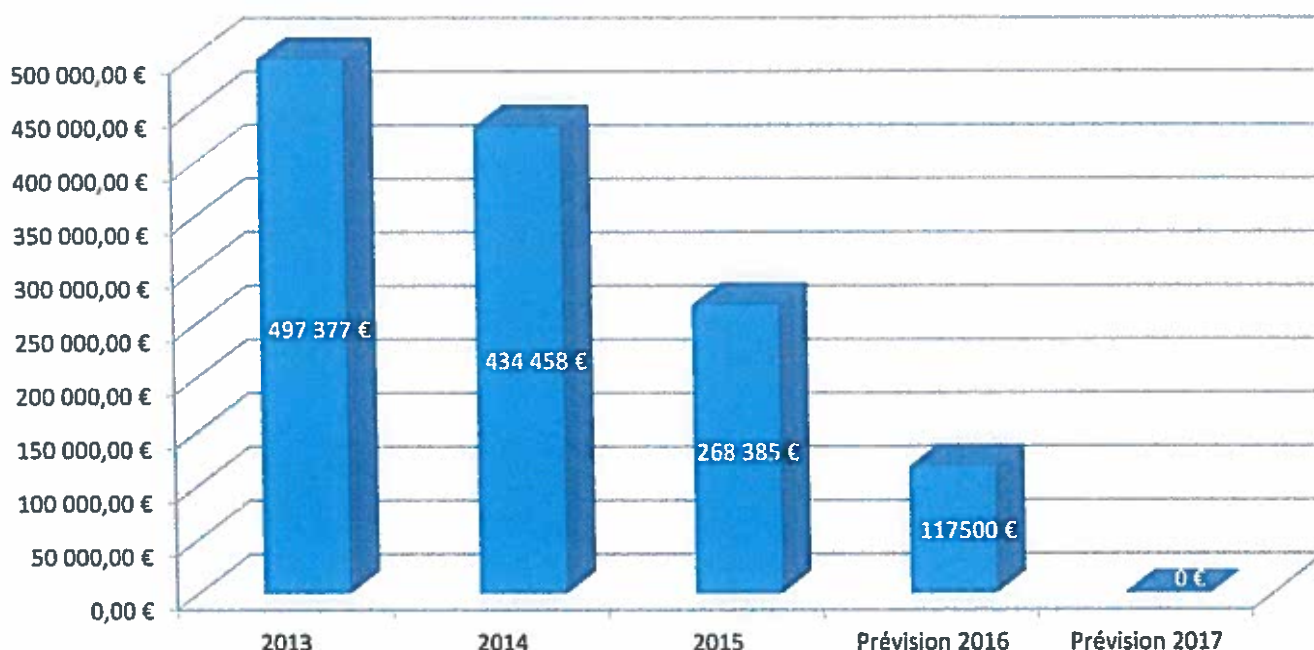
Par exemple, plus d'**1 milliard d'euros doivent être dépensés par les communes** pour les activités des enfants, dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires (compensés seulement à hauteur de **400 millions d'euros** par l'État).

D'où cette équation implacable : **Dotations en baisse + nouvelles dépenses imposées = asphyxie programmée des communes de France = moins de services à la population**

MEYREUIL, UN PATRIMOINE EN DANGER

VERS UNE BAISSÉ DE L'INVESTISSEMENT ET UNE RÉDUCTION DES SERVICES PUBLICS

ÉVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT ATTRIBUÉE À MEYREUIL



MOBILISEZ-VOUS ET SIGNEZ RAPIDEMENT LA PÉTITION !

Vos possibilités:

- En ligne sur www.change.org à cette adresse :

<https://www.change.org/p/l-appel-du-19-septembre-pour-toutes-les-communes-de-france>

- En flashant ce code avec votre smartphone:
(après téléchargement d'une application dédiée au choix)



- Dans les lieux publics communaux :

Hôtel de ville, mairie annexe, médiathèque, gymnase, salle Jean Monnet,
école de musique et d'arts, centre aéré